

HADOPI - FICHE DE POSTE

Direction d'emploi	Direction de la protection des droits
Intitulé du poste	Responsable d'information juridique
Catégorie du poste	Catégorie A2
Date de recrutement	Immédiat
Rémunération	Selon la grille de rémunération
Contrat	CDD en remplacement d'un agent (jusqu'au 30 juin 2018 inclus)

I. Contexte de la création de l'Hadopi

L'Hadopi est une autorité publique indépendante dotée par la loi du 12 juin 2009 de la personnalité morale, lui conférant la capacité à accueillir comme collaborateurs des fonctionnaires et des magistrats de l'ordre judiciaire (en position de détachement ou de mise à disposition) et à recruter du personnel sous contrat de droit public.

La Haute Autorité, composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de protection des droits de trois membres, se voit confier pour missions :

- l'encouragement au développement de l'offre légale et l'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- la protection de ces œuvres et objets à l'égard des atteintes à ces droits commises sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne.
- la régulation des mesures techniques de protection en vue d'assurer le bénéfice effectif des exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins, et de l'interopérabilité.

Pour l'exercice de ses attributions, la Haute Autorité dispose de services et d'agents publics assermentés. Un secrétaire général est chargé du fonctionnement et de la coordination des services sous l'autorité du président.

Les agents de l'Hadopi exercent leurs missions dans un immeuble indépendant situé 4 rue du Texel dans le 14^e arrondissement.

II. Rôle de la Direction de la protection des droits au sein de l'Hadopi

Les agents de la Direction de la protection des droits assistent la Commission de la protection des droits (CPD) dans l'exercice de ses missions.

La CPD contribue à la mission de protection des œuvres et objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin. Elle est constituée de trois magistrats en activité, l'un au Conseil d'État, le deuxième à la Cour de Cassation, le troisième à la Cour des Comptes.

Elle veille au respect de l'obligation faite aux personnes titulaires d'un accès à des services de communication au public en ligne de s'assurer de la conformité de l'utilisation de ces services aux dispositions de l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle ; en particulier elle intervient pour lutter contre les manquements à l'obligation de surveillance de l'accès à internet instituée par cet article. Elle dénonce les faits qui lui paraissent constituer des infractions au procureur de la République aux fins de poursuites pénales éventuelles.

Les membres de la commission et les agents habilités et assermentés dont elle dispose peuvent constater les faits susceptibles de constituer des infractions, entrer en relation avec les abonnés, recueillir les observations des personnes concernées et les entendre.

La commission agit sur saisine d'agents assermentés et agréés ou sur la base d'informations transmises par le procureur de la République. Elle s'appuie sur le traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article L. 331-29 du code de la propriété intellectuelle.

III. Attributions du poste de responsable d'information juridique à la protection des droits

Placé sous la responsabilité de la directrice et de la directrice-adjointe de la protection des droits, le/la responsable d'information juridique participe à la mise en œuvre des directives de la commission de protection des droits et est plus particulièrement chargé(e) d'animer et de coordonner l'activité pédagogique de la direction. Il/elle est également chargé(e) d'animer et coordonner l'activité des délégué(e)s à l'information juridique dans le cadre du traitement des observations particulières formulées par téléphone par les destinataires des recommandations.

Coordonner les actions pédagogiques en lien avec la procédure de réponse graduée

- piloter le suivi-professionnel et sa mise en œuvre par les délégué(e)s à l'information juridique, en identifiant les professionnels ayant besoin d'un suivi particulier, en élaborant les outils pédagogiques adaptés tout en pilotant, si nécessaire, des réunions, rencontres et/ou formations.
- évaluer, actualiser et pérenniser les outils pédagogiques en lien avec la procédure de réponse graduée en créant de nouveaux outils de sensibilisation pour les personnes ayant reçu des recommandations et en collaborant avec les responsables du traitement des observations écrites.
- participer à la formation des nouveaux arrivants notamment en leur présentant la procédure de réponse graduée et les actions pédagogiques mis en œuvre par les délégué(e)s à l'information juridiques.
- être référent des actions transversales de sensibilisation pour ce qui relève des actions pédagogiques de la protection des droits notamment pour l'élaboration d'outils transversaux et l'animation d'évènements en collaboration avec les autres métiers de la DPD, et les autres directions.
- élaborer les bilans de l'action pédagogique de la protection des droits (reporting).

Animer et suivre l'activité de traitement des observations du centre d'appels

- gérer et piloter le prestataire centre d'appels externalisé (suivi du marché public, supervision des COPIL mensuels, etc.).
- superviser fonctionnellement l'activité des délégué(e)s à l'information juridique (harmonisation des réponses téléphoniques, animation d'équipe, gestion des plannings de la permanence téléphonique, validation de certaines réponses par courrier).
- assurer le reporting de l'activité du centre d'appels interne de manière quantitative et qualitative à la direction et à la commission de protection des droits, en lien avec les délégué(e)s à l'information juridique.
- veiller à l'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et traiter les demandes relatives aux rectifications des données personnelles. A cette fin, le/la responsable d'information juridique fait l'objet d'une habilitation et d'une assermentation.
- venir en renfort, en tant que de besoin, pour le traitement des observations formulées par téléphone.

Coordonner la veille et traiter les questions juridiques et techniques spécifiques en lien avec l'activité

- élaborer et rédiger des notes sur des sujets juridiques et techniques relatifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en lien avec le métier, participer à la veille et assurer la coordination des travaux réalisés par les DIJ.
- participer, en collaboration étroite avec la DSI, au suivi du fonctionnement du SI de la réponse graduée, en étant associés notamment aux expressions de besoins et aux phases de tests et de recette des évolutions du SI.

IV. Profil du Candidat souhaité

Compétences requises

- Études niveau BAC+3 en Droit ou baccalauréat avec 2 ans d'expérience professionnelle, de préférence dans des postes traitant des procédures administratives ou judiciaires.
- Connaissances en propriété intellectuelle, droit pénal ou procédure pénale.
- Compétences rédactionnelles.

Qualités souhaitées

- Sens aigu de la pédagogie et du contact,
- Rigueur et esprit de synthèse,
- Forte curiosité et goût pour l'innovation technologique liée à la Haute Autorité,
- Sens aigu du service public,
- Capacité à travailler en équipe.

V – Correspondant Ressources Humaines à contacter :

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées aux ressources humaines, avec le rappel de l'intitulé du poste, par courrier électronique uniquement à recrutement@hadopi.fr.